



## ALGERIE TELECOM

### DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS - J I J E L

Réf : DOT/SDT/DRA/SRU/04 /2025

Jijel le : 13.04.2025

## MISE EN DEMEURE

### \* Identification des parties :

- Service contractant : la Direction Opérationnelle d'Algerie télécom Jijel
- Partenaire contractant. Entreprise : MOUSSAOUI MOHAMED représentée par son gérant Mr MOUSSAOUI MOHAMED, sis à : CITE BOURMEL 02- N°01- JIJEL

### \* Identification de l'opération

- Contrat N° : 88/AT/DO.JIJEL/SDT/DRA/2025
- ODS de démarrage des travaux : 43 du 12.02.2025
- Projet : **RESEAU FTTH. DEVELOPPEMENT – ESSEND - JEDMAA BENI HBIBI**
- date d'ouverture : 20.02.2025

### \* Objet de la mise en demeure :

Suite à une visite du chantier effectuée par nos services techniques, un constat de retard dans la réalisation des travaux a été fait **absence de moyennes humains et matériels** édictés par les engagements (voir annexe N° 06 ET N°07 du cahier des charges) et le non-respect des délais de réalisation.

A cet effet, vous êtes mise en demeure afin d'avancer votre cadence des travaux ainsi le renforcement des moyen humain et matériels est-ce-la dans les meilleurs délais conformément aux clauses contractuels et aux spécifications technique du contrat en vigueur.

### \* Délais d'exécution de la mise en demeure :

08 jours après la parution dans le site WEB D'ALGERIE TELECOM

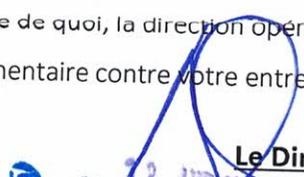
### \* Sanction prévus en cas de refus d'exécution :

En cas d'inexécution de vos obligations contractuelles, et faute de remédier aux carences qui vous sont imputables dans le délai fixé par la mise en demeure prévu ci-dessus, Faute de quoi, la direction opérationnelle des télécoms Jijel se réserve le droit de prendre les mesures administrative et réglementaire contre votre entreprise

Sous Directeur Technique Opérationnel P/I

  
**BEY Lamine**

Le Directeur

  
ALGERIE TELECOM  
**ALGERIE TELECOM**  
Directeur Opérationnel des Télécommunications  
Wilaya de JIJEL  
Signé: ALLAB Loukmane